

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Désignation des membres élus du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS).**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 19  
Représenté : 00  
Absent excusé : 00  
Votants : 19

Date de la convocation : 26 mars 2026.

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 mars 2026 dont le public a été informé par voie d'affichage le 26 mars 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Odile CONROY – Kahina ANDRADE – Audrey BELLEC – Marjolaine DE LECLUSE – Juliette GREGOIRE – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – MM Olivier LUCAS – Xavier MAHE – Christian-Pierre BELIN – François DELMAIRE – Jérôme GAILLARD – Georges GÉRAULT – Fabien ROUX – Bruno SEHIER – Gérald TOWNSEND

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :**

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme Sylvie PERRAUD

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
La liste des délibérations a été affichée en mairie  
le 03 avril 2026 et publiée sur le site internet de la  
mairie le 07 avril 2026.  
Accusé de réception de la télértransmission par la  
préfecture des Yvelines ci-dessous

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217803436-20260402-CH\_2026\_026

Mairie • 2, Grande Rue • 78350 Les Loges-en-Josas

VU les articles L.123-4, L.123-6, R 123-7 et R.123-8, du code de l'action sociale et des familles,  
VU la délibération n°CM-2026-025 du 2 avril 2026 portant à six le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

**CONSIDÉRANT** que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siégeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement,

**CONSIDÉRANT** que l'élection a lieu par bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**CONSIDÉRANT** qu'une liste commune a été présentée, composée des noms suivants : Arlette Peytour, Sylvie Perraud, Nicole Marchais, Marjolaine De Lecluse, Kahina Andrade, Xavier Mahé

**CONSIDÉRANT** qu'en présence d'une liste unique, le Maire en donne la lecture sans procéder au vote,

Après avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DESIGNE** en tant que représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale les personnes suivantes :

- Arlette Peytour, Sylvie Perraud, Nicole Marchais, Marjolaine De Lecluse, Kahina Andrade, Xavier Mahé

**DIT** que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et qu'elle sera notifiée à toute personne concernée ;


**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19  
POUR : 19  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Les Loges-en-Josas, le 07/04/2026

Le Secrétaire de séance,

  
Sylvie PERRAUD



Le Maire,

  
Caroline DOUCERAIN